

Déclaration de Force Ouvrière (FO)

Force Ouvrière se félicite du report des textes concernant la police municipale et se réjouit que le texte du PSC (Protection Social Complémentaire) ait été adopté au Sénat. Cependant, il est important de souligner que, malgré cette avancée, le compte n'y est pas encore.

Malgré les nombreux éloges formulés par les sénateurs envers les agents territoriaux, et bien que deux ans de travail acharné aient été investis pour parvenir à un accord avec les employeurs, force est de constater que certains n'ont pas joué le jeu. Ce manque d'engagement fait que l'obligation de l'accord ne sera effective qu'en 2029, ce qui est inacceptable pour Force Ouvrière. À ce titre, nous considérons la position de certains employeurs comme une véritable trahison.

Dans l'attente de la mise en œuvre effective de l'accord, nos militants et nos représentants devront continuer de travailler sans relâche pour négocier dans chaque collectivité, afin de garantir aux agents qu'ils pourront bénéficier de cet accord dans les plus brefs délais et surtout ne pas perdre davantage de pouvoir d'achat.

Par ailleurs, Force Ouvrière souhaite rappeler que le Code général de la fonction publique était censé être un code à moyen constant. Or, il est évident que de nombreux changements affectent désormais le droit syndical. Nous constatons avec regret le retrait du doublement des listes aux élections professionnelles ainsi que la disparition des articles 2 et 15 relatif au droit syndical.

Face à cette situation, nous demandons expressément à la DGCL (Direction Générale des Collectivités Locales) de prendre des mesures immédiates pour corriger ces dérives et de traiter ce dossier en urgence, car les droits des agents territoriaux et leur pouvoir de négociation doivent être respectés.

Force Ouvrière continuera de se battre pour la défense des agents, de leurs droits et de leurs conditions de travail. Il est impératif que le gouvernement prenne ses responsabilités et fasse en sorte que les engagements pris soient tenus.